

Conseillers en exercice :	77	L'an deux mille vingt-quatre, le huit juillet, à dix-neuf
Présents :	55	heures, le Conseil Communautaire s'est réuni en séance
Absents excusés :	15	ordinaire à la salle des Conférences du Rozier Coren à
Pouvoirs :	7	Saint-Flour, après convocation légale en date du 2 juillet
Votants :	62	2024, sous la Présidence de Madame Céline CHARRIAUD.

Présents :

MME Agnès AMARGER, M. Didier AMARGER, MME Annie ANDRIEUX, MME Béatrice ANTONY, M. Frédéric ASTRUC, MME Nicole BATIFOL, MME Sophie BENEZIT, M. Jean-Paul BERTHET, MME Marina BESSE, M. Gilles BIGOT, M. Jean-Luc BOUCHARINC, MME Sylvie VAISSADE, M. Jean-Marc BOUDOU, MME Céline CHARRIAUD, M. Pierre CHASSANG, MME Yolande CHASSANG, M. Marcel CHASTANG, M. Gilbert CHEVALIER, M. Guy CLAVILIER, M. Bernard COUDY, M. Gérard COURET, M. Philippe DE LAROCHE, M. Frédéric DELCROS, M. Philippe DELORT, M. Gérard DELPY, MME Ghislaine DELRIEU, M. Philippe ECHALIER, M. Christian GENDRE, MME Olivia GUEROULT, MME Martine GUIBERT, M. Jean-Pierre JOUVE, MME Annick MALLETT, M. Philippe MATHIEU, M. Bernard MAURY, M. Jean-Marie MEZANGE, M. Guy MICHAUD, M. Daniel MIRAL, M. Jean-Jacques MONLOUBOU, M. Gérard MOULIADE, M. Louis NAVECH, M. René PELISSIER, M. Jean-Luc PERRIN, M. Loïc POUDEROUX, M. Marc POUGNET, M. Jean-Claude PRIVAT, M. Bernard REMISE, MME Bernadette RESCHE, M. Jean-Paul RESCHE, MME Jeanine RICHARD, MME Patricia ROCHÈS, M. Michel ROUFFIAC, M. Robert ROUSSEL, M. Serge TALAMANDIER, MME Maryline VICARD, M. Christophe VIDAL.

Absents excusés :

MME Pierrette BEAUREGARD, M. Hervé VIGIER, M. Richard BONAL, M. Claude BONNEFOI, M. Joël BRUN, M. Vital GENDRE, M. Éric GOMESSE, MME Nadine JANVIER, MME Nathalie LESTEVEN, M. Christian RISS, MME Sylvie PORTAL, M. Pascal POUDEVIGNE, M. Olivier REVERSAT, M. Pierre SEGUIS, M. David VITAL.

Pouvoirs :

M. Eric BOULDOIRES donne pouvoir à M. Jean-Pierre JOUVE
MME Bonnie DELEPINE donne pouvoir à MME Annick MALLETT
M. Jérôme GRAS donne pouvoir à M. Frédéric DELCROS
M. Adrien LAMAT donne pouvoir à M. Marc POUGNET
MME Marine NEGRE donne pouvoir à M. Jean-Claude PRIVAT
MME Emmanuelle NIOCEL JULHES donne pouvoir à M. Jean-Luc PERRIN
MME Marie PETITIMBERT donne pouvoir à MME Maryline VICARD

M. Loïc POUDEROUX a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire de séance.

La Présidente certifie qu'un extrait de la présente délibération sera publié sous format électronique sur le site internet de Saint-Flour Communauté le **12 JUIL. 2024**, conformément à l'ordonnance n°2021-1310 du 7 octobre 2021 et au décret n°2021-1311 du 7 octobre 2021 portant réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les collectivités territoriales et leurs groupements.

Acte rendu exécutoire après transmission en Préfecture du Cantal, le **12 JUIL. 2024**

Tout recours contentieux à l'encontre de la présente délibération doit être déposé, dans un délai de deux mois à compter de son affichage, auprès du Tribunal Administratif de CLERMONT-FERRAND.

La juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

OBJET : DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE - PARC D'ACTIVITES DU ROZIER-COREN - CESSION DE LOT SCI DIGILITHES

RAPPORTEUR : Monsieur Philippe MATHIEU

Vu le permis d'aménager n° PA 015 055 18 S0001 en date du 24 août 2018 et son modificatif n°1 n° PA 015 055 18 S0001 M01 en date du 1^{er} octobre 2021 et son modificatif n°2 n° PA 015 055 18 S000S M02 en date du 21 mars 2022 ;

Vu la délibération du Conseil communautaire n°2020-86 en date du 26 février 2020 relative à l'approbation des prix de cession des lots de ce secteur (Zone A : 15 € H.T. /m² - Zone B emprise de l'ancienne tranchée : 8 € H.T. / m²) ;

Considérant la demande d'acquisition d'une partie de la parcelle cadastrée section ZS n°24 d'une surface approximative de 3 461 m² par la SCI DIGILITHES, en cours de constitution, (lot 14 sur le plan ci-joint) ou au profit de toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à son droit ;

Précisant que ce lot doit faire l'objet d'un bornage par un géomètre expert et que le prix définitif sera ajusté sur la surface réelle ;

Précisant que cette cession ne pourra se signer que sous réserve des accords du service gestionnaire des réseaux d'alimentation en eau potable et collecte des eaux usées conformément à l'article 2.4 du cahier des charges de cession de terrain de ce lot au regard des besoins formulés par les acquéreurs ;

Vu l'avis favorable du bureau exécutif consulté par voie dématérialisée en date du 20 juin 2024 ;

Le Conseil Communautaire, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et après en avoir délibéré,

- ↓ **DECIDE DE CEDER** un lot d'environ 3 461 m² issu de la parcelle ZS n°24 sur le parc d'activités du Rozier-Coren à la SCI DIGILITHES, en cours de constitution, ou au profit de toute autre personne physique ou morale qui se substituerait à son droit, au prix de 15€ HT/ m² ;
- ↓ **DIT** qu'un nouveau lot issu de cette parcelle sera créé, après bornage par un géomètre expert, et que sa surface sera définitivement fixée et le prix de cession sera ajusté en conséquence ;
- ↓ **DIT** que cette cession ne pourra se signer que sous réserve des accords du service gestionnaire des réseaux d'alimentation en eau potable et collecte des eaux usées conformément à l'article 2.4 du cahier des charges de cessions de terrains ;
- ↓ **AUTORISE** Madame le Président à signer l'acte notarié constatant cette cession et toutes pièces nécessaires à son aboutissement.

POUR : 62 VOIX

Ainsi délibéré en séance les jours, mois et an susdits, et les membres présents ont signé au registre,

La Présidente

Céline CHARRAUD



Le secrétaire de séance,

Loïc POUDEROUX

Accusé de réception en préfecture
015-20066660-20240708-DELIB2024-176-DE
Date de télétransmission : 12/07/2024
Date de réception préfecture : 12/07/2024